



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 54085

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la situation des pupilles de la Nation et des orphelins de la guerre 1939-45. Les conclusions du rapport du préfet Audoin ont été remises lors de la réunion de la commission nationale de concertation pour l'indemnisation des orphelins de guerre le 17 mars dernier. Ce rapport préconise l'élargissement de la notion de barbarie et fait craindre aux associations une nouvelle discrimination parmi les victimes. Une solution doit pourtant être trouvée rapidement afin de parvenir à une équité de traitement. Dans ces conditions, il lui demande quelles suites le Gouvernement compte donner au rapport Audoin et quelles mesures il envisage pour répondre aux justes revendications des orphelins de guerre.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a autorisé la création d'une Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54085

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6825

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8239